

Urbanisme et santé à Grenoble : « Améliorer les conditions de vie des habitants »

Entretien avec
Françoise Berthet,
*directrice de l'urbanisme et de l'aménagement,
ville de Grenoble.*

**La Santé en action : De quel projet
d'urbanisme et d'environnement favorables**

à la santé Grenoble peut-elle s'enorgueillir ?

Françoise Berthet : Grenoble, en reconnaissance de ses politiques sur le long terme, a été reconnue Capitale verte européenne en 2022, notamment avec l'aménagement du premier ÉcoQuartier labellisé étape IV, celui de Bonne – démarré en 2007 et terminé en 2012 –, qui a intégré ce prisme. C'était un projet assez avant-gardiste, qui proposait un vrai saut qualitatif pour les conditions de vie des habitants, avec la construction de bâtiments basse consommation (BBC), passifs, et une réhabilitation de bâtiments militaires qui, dans le ratio espaces publics (espaces verts et de circulation) / bâti, donnait une place importante aux premiers. Un grand parc a été réalisé par un paysagiste ; le centre commercial, relié au réseau de chaleur urbain et doté d'une ventilation naturelle, ne propose que de peu de places de parking, car il est accessible en transports en commun.

S. A. : Et aujourd'hui ?

F. B. : Nous essayons d'être pragmatiques. Des initiatives sont testées dans les projets d'aménagement, inscrites dans les cahiers des charges destinés aux promoteurs. Elles ont pour but d'améliorer la qualité de l'air ou le confort acoustique (qui est un point important pour la santé mentale), de favoriser l'activité physique, le lien social, une alimentation saine et de qualité, une offre médicale, etc. Par exemple, dans l'Éco-Quartier Flaubert, un appel à projet vise à développer la culture de fruits et de légumes sur 2 000 m² de toiture ; une association rassemblant des spécialistes de l'agriculture urbaine, un restaurateur et un brasseur en font un lieu de sensibilisation et de socialisation pour les habitants. Les actions qui sont jugées positives et diffusables sont reprises

dans le premier plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), dont la dernière mouture applicable depuis 2020 pose des objectifs ambitieux dans les nouveaux projets : amélioration de 20 % par rapport aux performances énergétiques de la réglementation thermique (RT) 2012 pour les nouvelles constructions ; sur certains secteurs dont les zones d'activité commerciale (ZAC), 60 % de surfaces végétalisées (toitures, façades, dalles de parkings souterrains, terrasses...) dont 30 % de surfaces de pleine terre – où il est possible de planter des arbres. Déjà active dans le Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, la ville et ses outils ont aussi cherché à monter en compétence sur l'urbanisme favorable à la santé afin de mieux faire le lien entre différentes actions menées qui, même si elles ne sont pas présentées sous cet angle, ont un rapport avec cette notion. C'est une volonté politique clairement affichée, puisque nous avons un adjoint délégué à la fois à l'urbanisme et à la santé.

S. A. : Comment cette approche plus centrée sur l'urbanisme favorable à la santé s'est-elle concrétisée ?

F. B. : La première étape de cette démarche a été d'établir courant 2021 un diagnostic santé afin de retenir des déterminants de santé à l'échelle de la ville et par secteurs. Ainsi, un premier volet, plus technique, a cartographié l'offre des professionnels de soin sur le territoire et a proposé un état des lieux socio-sanitaire. Un autre volet s'est appuyé sur une concertation menée auprès de la population, au printemps 2021. Elle a pris plusieurs formes : un diagnostic sensible sous forme d'enquête en ligne, relayée par le site de la ville et ses réseaux sociaux, et complétée sur le terrain par des sollicitations directes avec trois jours de porte-à-porte ; un atelier avec le conseil des aînés, qui a réuni une dizaine de participants ; une journée d'« aller-vers », avec un dispositif de places de parking automobile investies et détournées de leur fonction originale pour se transformer au choix en espace détente, en potager, en une dizaine de places de stationnement pour vélos, etc.¹.

L'ESSENTIEL

■

► **La ville de Grenoble s'est lancée dès 2007 dans l'urbanisme favorable à la santé avec l'aménagement de son premier ÉcoQuartier, Bonne. Quinze ans plus tard, après un diagnostic santé et une concertation avec les habitants, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de cette métropole intègre la santé comme critère à prendre en compte par les promoteurs, constructeurs et urbanistes. Ceci vaut tout particulièrement pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).**

S. A. : Quelles sont les préoccupations prioritaires des habitants ?

F. B. : Lorsqu'on les interroge sur les liens entre ville, urbanisme et santé, ce sont les thèmes de la pollution et de la végétalisation qui sont le plus souvent cités spontanément par les 600 répondants à l'enquête. Viennent ensuite la propreté, le bruit, la marche, le vélo, la sécurité, l'accès aux soins, les transports en commun et enfin, la densité urbaine. Et quand on leur demande de choisir deux thèmes prioritaires pour les améliorations qu'ils souhaitent dans leur quartier, la sécurité, la propreté, la présence de nature et le bruit arrivent en tête des préoccupations. L'ensemble des résultats obtenus, tant techniques que sensibles, ont fait l'objet d'une analyse détaillée par déterminants de santé ; par exemple tout ce qui a trait à la qualité de l'air. Ces déterminants sont intégrés dans les actions à mettre en œuvre sur deux secteurs prioritaires : l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspe) sur Flaubert, et Cambridge sud sur Presqu'Île, qui font l'objet d'opérations d'aménagement.

S. A. : Comment travaillez-vous avec les différentes parties prenantes ?

F. B. : La ville est aussi en train d'élaborer une charte de l'habitat, de la construction et de la santé afin de favoriser notamment l'utilisation de matériaux bio-sourcés. Cette réflexion est



menée grâce à des ateliers participatifs qui rassemblent les bailleurs, la fédération des promoteurs, des associations représentant les habitants, des professionnels de la filière bois, etc. Nous voulons soutenir un habitat en bois ou en terre, car celui-ci est non seulement efficient d'un point de vue climatique, mais il apporte aussi un confort de vie et c'est un vecteur de bien-être pour ses occupants. Cette charte – à finaliser pour fin 2022 – sera signée par les partenaires volontaires, puis annexée au PLUi pour servir de *vade-mecum*, aussi bien dans le cadre des projets privés que des opérations d'aménagement de la ville. L'octroi des permis de construire est déjà l'occasion d'intervenir en amont sur le bâti futur : logements traversants, parties communes de nature à encourager le lien social, cages d'escalier spacieuses et éclairées par des fenêtres qui incitent à emprunter les marches plutôt que de prendre l'ascenseur, nature des matériaux, etc. D'une manière générale, nous co-construisons avec les habitants, comme c'est le cas par exemple pour la réhabilitation d'un ensemble d'habitations à loyer modéré (HLM) des années 1930 en logements sociaux et privés, dans le quartier prioritaire de L'Abbaye. En attendant les réhabilitations définitives, un dispositif d'urbanisme transitoire, Les Volets verts, a vu le jour. Il est porté par l'association La Boussole, avec comme partenaires la ville, d'autres associations et les habitants du secteur impliqués... L'objectif est d'accompagner

la transformation de l'ensemble immobilier à présent vidé de ses habitants – relogés dans le parc du bailleur – en préfigurant les futurs espaces publics ; en amorçant une vie culturelle et sociale ; en accueillant certains services de la ville, comme la Direction de l'action territoriale, et une antenne du centre communal d'action sociale ; en proposant de l'hébergement d'urgence... C'est une façon de redonner, en amont, de l'attractivité à ce site qui souffrait d'une image dégradée du fait de son état antérieur.

S. A. : Quels sont les freins inhérents à cette démarche ?

F. B. : Nous pouvons rencontrer certaines difficultés lors du déroulement des chantiers. Nous devons veiller à ce que tous les objectifs du cahier des charges soient tenus, ce qui n'est pas toujours le cas. Nous avons ainsi une grande vigilance afin de prévenir les malfaçons en accompagnant le projet pendant toutes les phases de la construction et en renforçant les contrôles. Les opérations d'aménagement vertueuses pour la santé et pour l'environnement sont perçues comme plus onéreuses. Or ces nouvelles conceptions du bâti n'engendrent pas systématiquement de surcoûts globaux. Certes, l'intégration de ventilation à double flux ou de matériaux bio-sourcés renchérisse l'investissement. Cependant, en vendant le foncier à un prix adapté, la ville donne des marges de manœuvre aux promoteurs pour prendre en compte ces contraintes.

S. A. : Les différents programmes que vous mettez en œuvre sont-ils évalués ?

F. B. : Dans le cadre du dossier de labellisation de la dernière étape de l'EcoQuartier de Bonne en 2019, un retour d'expérience a été finalisé en s'adossant à un sociologue urbain, deux ans après les interviews quantitatives. Il soulignait des éléments positifs, dont une bonne mixité sociale, la qualité et la fréquentation des espaces verts, les cinémas, et en relevait d'autres susceptibles d'être améliorés notamment du côté des commerces. Au-delà du bilan technique d'un aménagement réalisé de longue date, il nous paraît intéressant d'effectuer ce type d'évaluation sociologique pour recueillir le ressenti des habitants dans leur nouvel environnement et pour mettre en évidence les points de progrès dans les aménités (services et éléments naturels de l'espace représentant un attrait pour les habitants, *NDLR*). Enfin, la démarche d'urbanisme favorable à la santé mettra en place des indicateurs au regard des déterminants et des actions validées. ■

**Propos recueillis par Nathalie Quéruel,
journaliste.**

1. <https://www.placegrenet.fr/2013/09/21/parKing-day-international/524444>